



Fiche syndicale de suivi Accès Hors-classe 2020

Du 13 au 19 mai 2020 auront lieu les différentes CAPA d'accès à la Horsclasse pour les certifiés, PEPS, CPE et PLP. Voir les dates précises cidessous.

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps tous les agents de classe normale ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale au 31 août 2020. Les personnels ont jusqu'au 29 février pour renseigner et compléter leur dossier sur "<u>I- prof</u>".

Nous vous invitons à remplir cette fiche syndicale et à nous la renvoyer afin de permettre aux élu-e-s CGT de vérifier le bon traitement de votre dossier et de vous informer du résultat.

La Hors-Classe est un grade au mérite: cette promotion n'est donc pas automatique et de ce fait ne constitue pas un droit...

La CGT Educ'action revendique la suppression de la Hors Classe, la création de nouveaux échelons de la Classe Normale et une augmentation indiciaire globale.

Coordonnées personnelles								
Nom d'usage :	N	Iom de naissance :						
Prénom :		Né-e le :	/ /19					
Adresse personnelle:								
Code Postal :	Ville :							
Tél :	Mail :	@						

Situation de carrière								
Corps (PLP, Certifiés, PEPS,):								
Etablissement d'exercice :								
Au cours de ma carrière, j'ai exercé en Education prioritaire Oui □ Non □ Durée								
Date d'entrée dans le corps (classe normale) :								
Echelon au 31/08/2020 : Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2020 :								

Dernière note pédagogique : sur 60 Date de la dernière inspection : / /

Dernière note administrative : sur 40 NOTE GLOBALE : sur 100

Les notes prises en compte sont celles attribuées au 31 août 2016 (31/08/2017 pour les situations particulières)

La liste définitive d'avancement à la hors-classe est arrêtée <u>après</u> l'avis de CAPA

Dates prévues des CAPA:

13 mai : Agrégé.es 14 mai : CPE, Psy-En 15 mai : PLP

18 mai : PEPS 19 mai : Certifié.es

Critères du Barème

- 1. Ancienneté de l'agent dans la plage d'appel
- 2. L'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent mise par le Recteur.

Celle-ci correspond à l'un des quatre degrés suivants : Excellent (limités à 10 %) ; Très satisfaisant (limités à 45 %) ; Satisfaisant ; A consolider.

Pour la campagne 2019, l'appréciation est formulée à partir de la notation (arrêtée au 31 août 2016) et des avis rendus par les chefs d'établissement et les inspecteurs en termes de :

Très satisfaisant (limités à 20%); Satisfaisant ou A consolider

Composition du Barème

Points liés à la valeur professionnelle (appréciation recteur) : Excellent : 145 pts

Très satisfaisant : 125 pts Satisfaisant : 105 pts A consolider : 95 pts

Points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel : maximum 160 points

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020.

Echelon et ancienneté	9+2	9+3	10+0	10+1	10+2	10+3	11+0	11+1	11+2	11+3	11+4	11+5	11+6	11+7	11+8	11+9
Ancienneté théorique dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et plus
Points d'anciennet	0	10	20	30	40	50	60	70	80	100	110	120	130	140	150	160

Calcul de ton Barème

Je souhaite :

	Ī						
	Très	s satisfaisant		Satisfaisant	A consolider		
Avis chef Etablisse							
Avis chef Inspecteur							
	Excelle	nt	Très satisfais	ant	Satisfaisant	A consolider	
Appréciation Recteur							
Points							
Ancienneté							
Points							
Points Recteur + Points ancienneté = Barème						rème	
	•						
Į .							

☐ prendre contact

Nom.Prénom....



A remettre à un-e militant-e CGT-Edu'Action ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

 \square me syndiquer